

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 3 septembre 2024** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de régulariser l'aménagement d'un espace de rangement sous une terrasse, portant la superficie d'implantation de la résidence à environ 455 m² au lieu de 415 m² maximum, tel que spécifié dans la dérogation mineure 2021-30170, au 518, rue Buck, lot 4 062 493, zone P3M-04, district Lac-Bromont (Dossier 2024-30136);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un solarium sur une galerie existante située à 3,3 m de la ligne arrière au lieu de 7,6 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 322, rue des Amandiers, lot 4 513 958, zone P4P-28, district Pierre-Laporte (Dossier 2024-30143);

En conséquence, toute personne intéressée peut se présenter à la séance du conseil pour faire valoir son opposition ou signifier celle-ci par courriel à greffe@bromont.com avant le **mardi 3 septembre 2024 à 14h00**. Toute opposition aurait avantage à être détaillée de manière à en exprimer les motifs. Les avis écrits doivent également préciser vos coordonnées complètes afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 19^e jour du mois d'août 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe

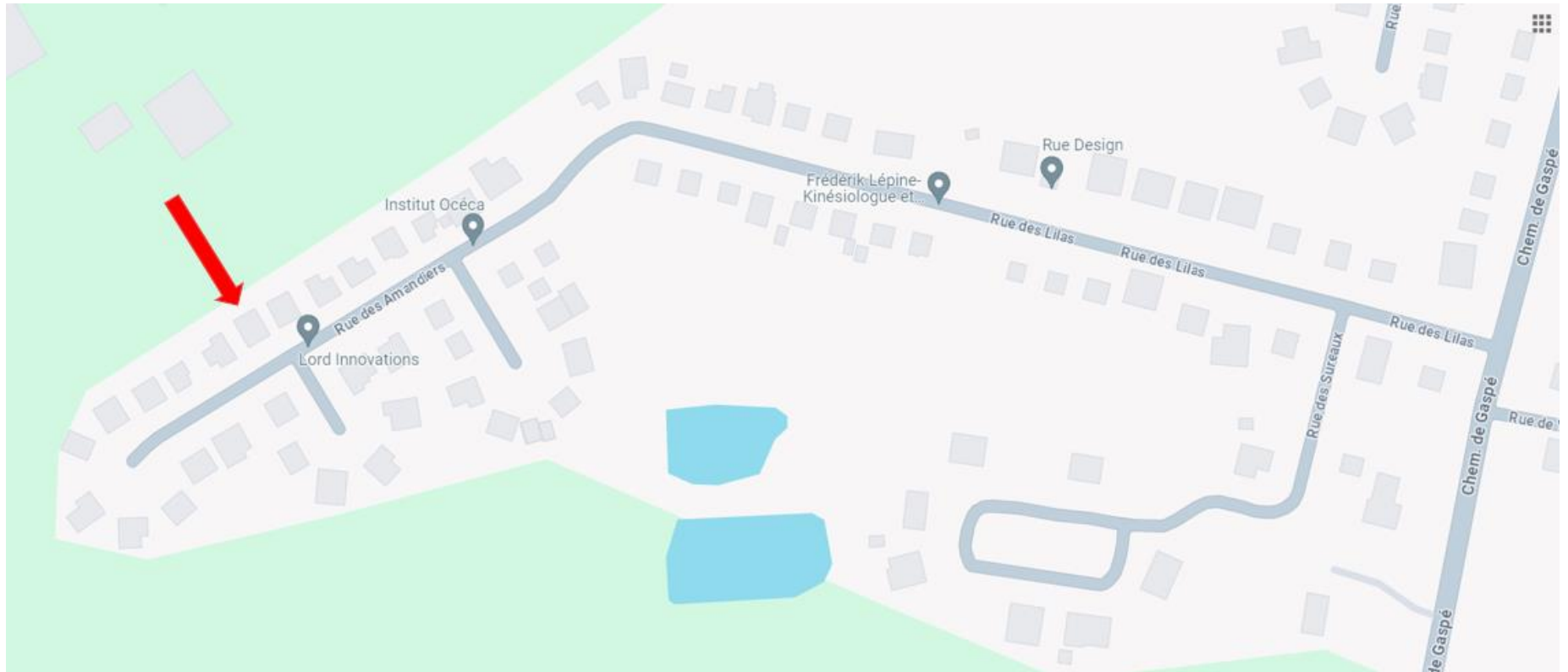
1) 518, rue Buck (1 de 2)



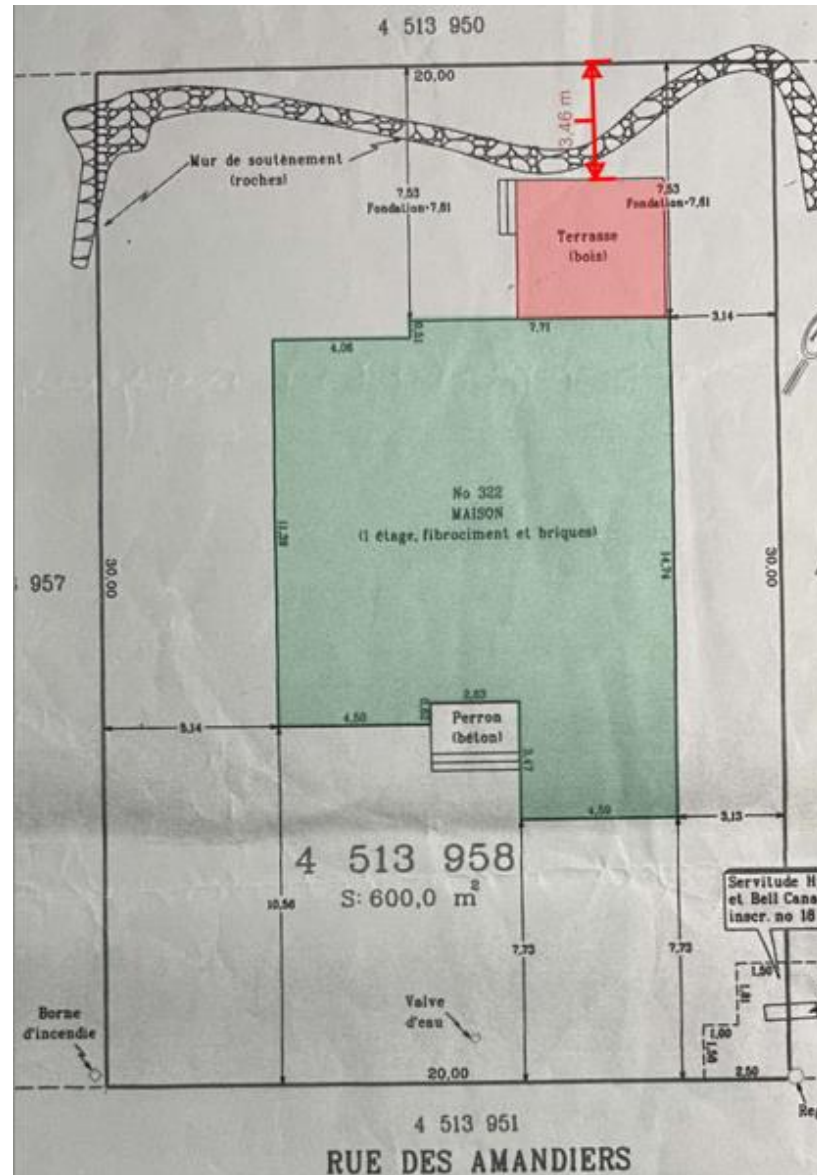
1) 518, rue Buck (2 de 2)



2) 322, rue des Amandiers (1 de 3)



2) 322, rue des Amandiers (2 de 3)



2) 322, rue des Amandiers (3 de 3)

